



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 27 novembre 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013 1.1
CM-201311248

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2013

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 18 septembre 2013

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Dépôt de la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenu le 13 novembre 2013

4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est

4.3 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

4.4 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats conclus avec un même contractant comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

5 Rapports des services

5.1 Dérégation mineure pour le terrain vacant identifié comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec afin de permettre un coefficient d'occupation du sol de 5,8 % au lieu de la norme de 30 %

exigée par la réglementation

- 5.2 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 8400, avenue Broadway Nord afin de permettre la construction d'une entrée charretière de 18,5 mètres (61 pieds) au lieu des 15 mètres (49 pieds) exigés par la réglementation
- 5.3 Dérogation mineure pour les terrains identifiés comme étant les lots 5 092 745 et 5 092 746 du cadastre du Québec et situés sur l'avenue Champêtre afin de permettre un coefficient d'occupation du sol de 0.9 au lieu du 0.5 exigé par la réglementation
- 5.4 Remplacement d'un membre à la Commission de la circulation
- 5.5 Abrogation des commissions permanentes de la Ville de Montréal-Est
- 5.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014
- 5.7 Nomination de madame Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 27 novembre 2013 au 31 mars 2014
- 5.8 Désignation des représentants de la Ville au comité permanent de suivi du centre de traitement des matières organiques et du comité de sélection des citoyens et des organismes de la société civile de ce futur comité de suivi
- 5.9 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013
- 5.10 Inscription de madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd à la formation aux nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec
- 5.11 Approbation d'un bail de location d'un terrain propriété de l'AMT, afin d'y aménager un parc canin
- 5.12 Appui au projet d'inversion du flux de la canalisation 9 B de la compagnie Enbridge

6 Règlements

- 6.1 Avis de motion – Modification au règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre plusieurs abris d'hiver en cour avant
- 6.2 Projet de règlement 713-94 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver

7 Contrats

- 7.1 Modification au contrat de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert (projet DST-2012-56) – Installation d'une nouvelle conduite
- 7.2 Modification au contrat de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert (projet DST-2012-56) – Reconstruction des fondations
- 7.3 Achat de sel pour la saison 2013-2014
- 7.4 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet DST-2012-55 – Réhabilitation de la place Marien
- 7.5 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
- 7.6 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2013-62 – Contrat 2013 – Réfection de rues, trottoirs et bordures
- 7.7 Ratification du contrat de service pour le transport de la neige usée, saison 2013-2014
- 7.8 Octroi du contrat de collecte et transport des matières secondaires récupérables pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, avec deux options de renouvellement
- 7.9 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est

8 Mandats de services professionnels

9 Personnel

- 9.1 Nomination de monsieur Serge Bordeleau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 28 octobre 2013
- 9.2 Décision relative à l'employé 71

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Demande de l'Escadron 4 de Maisonneuve pour emprunter l'autobus de la Ville pour un voyage à Ottawa le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2013
- 10.2 Demande du Club des retraités Métallos 6887 pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie à Joliette
- 10.3 Demande des Chevaliers de Colomb pour emprunter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour 10 dimanches par année pour des déjeuners de levée de fonds
- 10.4 Demande du service de garde de l'école Saint-Octave pour emprunter l'autobus de la Ville pour la réalisation d'activités en 2013-2014
- 10.5 Demande de contribution financière de l'AFÉAS de Montréal-Est pour la présentation du 36^e Salon des métiers d'art, du 8 au 10 novembre 2013
- 10.6 Demande de contribution financière de la Maison Dalauze
- 10.7 Demande de l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles pour l'utilisation de la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) sans frais additionnels pour les usagers des bains libres de la piscine Roussin pour la période de fermeture du 11 novembre 2013 au 20 janvier 2014
- 10.8 Demande de contribution financière annuelle de la Légion royale canadienne pour la campagne des Coquelicots 2013

- 10.9 Don de couvertures et de sacs sport à l'effigie du 100^e anniversaire de la Ville
- 10.10 Demande de l'école Saint-Octave pour que les élèves de la maternelle puissent suivre, à nouveau cette année, des cours de natation
- 10.11 Demande de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister au tournoi de hockey Bantam A à St-Félicien, du 24 au 26 janvier 2014

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2013

CM-201311249 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201311250 3.1

Monsieur le maire, Robert Coutu dépose, séance tenante les listes des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 27 novembre 2013.

RAPPORTS DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 13 NOVEMBRE 2013

CM-201311251 4.1

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose séance tenante le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 novembre 2013.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201311252 4.2

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport annuel sur la situation financière de la Ville. Ce rapport reflète le travail accompli dans le but d'assurer à nos citoyens des services de qualité et une gestion saine et efficace.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2012

Le rapport financier pour l'année 2012 a été déposé à la séance du conseil du 26 juin 2013. Le rapport financier inclut un rapport de l'auditeur indépendant sans réserve, soulignant ainsi que les états financiers produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal-Est. Le budget 2012 de la Ville de Montréal-Est s'élevait à 36 420 500 \$. La quote-part de l'agglomération au budget représentait 48 % du budget total et 44 % des revenus réels du 31 décembre 2012. L'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales a été de 5 536 508 \$. L'excédent est attribuable essentiellement à des revenus additionnels notamment au chapitre des taxes, droits de mutation et intérêts, un gain relatif à des dossiers de contestation de taxes déjà provisionnés ainsi qu'une bonne performance générale de la Ville quant aux dépenses. De ce surplus, une somme de 4 500 000 \$ a été placée en tant qu'excédent de fonctionnements affectés à différentes fins telles que l'activité neige, les contestations de taxes, le régime de retraite, le développement économique, la dette à long terme ainsi que l'éventualité de projets spéciaux. Les revenus au 31 décembre 2012 ont totalisé 39 206 535 \$, dont 88 % représentaient des revenus de taxes. Le total des subventions a été de 678 054 \$. La dette à long terme s'élevait à 19 943 741 \$.

La Ville a procédé à d'importants investissements financiers au cours de 2012 dont certains projets se sont terminés en 2013. Parmi les principales réalisations, mentionnons :

Projets terminés en 2012

- Réhabilitation de la Place Marien,
- Aménagement paysager, plantation d'arbres dans différents secteurs de la Ville
- Pavage et trottoirs à différents endroits dans la Ville,
- Aménagement du parc Philias-Desrochers,
- Réfection d'aqueduc à la suite de différentes fuites d'eau.

Réalisations 2013

- Adoption du plan stratégique de la Ville 2013-2015
- Adoption du Plan de développement durable 2013-2015
- Installation d'un circuit d'exercice au parc René-Labrosse
- Réaménagement du parc des Vétérans, nouvelle piscine
- Planification de la phase II du boulevard Joseph-Versailles,
- Réfection de rues, trottoirs et bordures (rue Marien)
- Amélioration et conformité du plan de circulation
- Reconstruction des avenues Laganière (Monarque), Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert entre les avenues Lesage et Laganière (Monarque)
- Reconstruction de la rue Lelièvre entre les rues Ste-Catherine et Victoria
- Analyse et consultation publique relativement aux bâtiments municipaux
- Rafranchissement du logo de la ville

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013, 2014 et 2015

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2013 s'élevait à 12 672 800 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 11 960 000 \$, les bâtiments 50 000 \$ et les équipements 662 800 \$.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2013

L'exercice financier en cours nous laisse entrevoir la rencontre de nos objectifs financiers pour l'année 2013, nous permettant d'anticiper des résultats positifs lors de la fermeture de notre année financière.

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2013, le salaire de base annuel du maire a été de 66 015 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 15 662 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 772 \$ me sera versée. Je siégeais également sur quatre commissions, dont trois à titre de vice-président, soit : Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, et en tant que membre à la Commission sur les finances et l'administration. La rémunération maximale pour ces commissions est de 16 158 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 17 863 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 8 931 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2014

Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour les années 2014, 2015 et 2016. Les balises de notre budget et notre programme triennal d'immobilisation 2014-2016 seront : Prioriser un développement adéquat et constant basé sur une vision à long terme de la ville, en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures, l'environnement, la qualité de nos services municipaux en ayant toujours la collectivité au cœur de nos priorités.

Plan triennal 2014, 2015 et 2016

Le Plan triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil en conformité avec la vision d'un développement de la Ville. Les besoins d'investissement essentiels de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification à plus long terme et équilibrée de nos ressources financières ainsi que des diverses possibilités de participer aux programmes de subventions offerts.

Le budget 2014 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 seront adoptés à une séance extraordinaire du Conseil municipal le 15 janvier 2014 à laquelle je vous convie tous.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De décréter la publication du texte du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire l'Avenir de l'est au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

CM-201311253 4.3

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose séance tenante la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

CM-201311254 4.4

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose séance tenante la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats conclus avec ce même contractant comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RAPPORT DES SERVICES 5

DÉROGATIONS MINEURES POUR LE TERRAIN VACANT IDENTIFIÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE 5,8 % AU LIEU DE LA NORME DE 30 % EXIGÉE PAR LA RÉGLEMENTATION

CM-201311255 5.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 novembre 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations suivantes à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, soit:

- Que les cases de stationnement aient une dimension de 5,5 mètres de profondeur par 2,75 mètres de largeur
- Une marge avant minimale de 13,11 mètres
- Un coefficient d'occupation du sol de 5,8 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 8400, AVENUE BROADWAY NORD AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE DE 18,5 MÈTRES (61 PIEDS) AU LIEU DES 15 MÈTRES (49 PIEDS) EXIGÉS PAR LA RÉGLEMENTATION

CM-201311256 5.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 novembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 8400, avenue Braodway Nord permettant l'aménagement d'une entrée charretière de 18,5 mètres (61 pieds).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR LES TERRAINS IDENTIFIÉS COMME ÉTANT LES LOTS 5 092 745 ET 5 092 746 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉS SUR L'AVENUE CHAMPÊTRE AFIN DE PERMETTRE UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE 0.9 AU LIEU DU 0.5 EXIGÉ PAR LA RÉGLEMENTATION

CM-201311257 5.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 novembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment principal ayant un coefficient d'occupation du sol de 90 % sur chacun des immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 092 745 et 5 092 746 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE LA CIRCULATION

CM-201311258

5.4

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le membre démissionnaire, monsieur Jacky Mastrovito, à la Commission de circulation

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer monsieur Christian Laplante à titre de membre citoyen de la Commission de la circulation de la Ville de Montréal-Est en remplacement de monsieur Jacky Mastrovito.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ABROGER LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201311259

5.5

Considérant qu'il y a lieu d'abroger certaines commissions permanentes de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'abroger les commissions permanentes de la Ville de Montréal-Est, suivantes:

- Commission des travaux publics et de la sécurité;
- Commission des finances et de l'administration;
- Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire;
- Commission du développement économique et de l'occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CM-201311260

5.6

Considérant qu'il y a lieu de d'adopter un calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2014 ci-dessous:

Mercredi 15 janvier
Mercredi 19 février
Mercredi 19 mars
Mercredi 23 avril
Mercredi 21 mai
Mercredi 18 juin
Mercredi 16 juillet
Mercredi 20 août
Mercredi 17 septembre
Mercredi 22 octobre
Mercredi 19 novembre
Mercredi 17 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE 2013 AU 31 MARS 2014

CM-201311261

5.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 27 novembre 2013 au 31 mars 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 27 novembre 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU COMITÉ PERMANENT DE SUIVI DU CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DU COMITÉ DE SÉLECTION DES CITOYENS ET DES ORGANISMES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE CE FUTUR COMITÉ DE SUIVI

CM-201311262

5.8

Considérant l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques (usine de biométhanisation) par la Ville de Montréal sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que ce centre desservira le secteur est de l'île de Montréal;

Considérant la mise sur pied d'un comité permanent de suivi de centre qui assurera un suivi de l'évolution du projet d'implantation et par la suite de son exploitation;

Considérant qu'il y a donc lieu de désigner un employé et un élu à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est à ce comité et que monsieur Robert Coutu, maire, a déjà été nommé à titre de représentant à ce comité (CM-201307187);

Considérant que ce comité sera constitué notamment, de représentants des administrations locales, de partenaires locaux de la société civile et de citoyens;

Considérant qu'un comité de sélection sera également formé afin de nommer les représentants locaux de la société et des citoyens à siéger sur le comité de suivi du centre de traitement des matières organiques;

Considérant que ce comité sera constitué de deux représentants des administrations locales en plus de deux représentants de la Direction de l'environnement et d'un conseiller en planification participative de la Direction des communications de la Ville de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner, en plus du maire, le titulaire du poste d'ingénieur, ou l'employé que pourra désigner le directeur des travaux publics et des services techniques, à titre de représentant de la Ville sur le comité permanent de suivi du centre de traitement des matières organiques;

De désigner le titulaire du poste de chef de division des communications et services à la communauté de la Ville, ou l'employé que pourra désigner celui-ci, à représenter la Ville sur le comité de sélection des citoyens au comité permanent de suivi du centre de traitement des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2013 AU 31 OCTOBRE 2013

CM-201311263

5.9

Le trésorier dépose l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1er janvier 2013 au 31 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INSCRIPTION DE MADAME FRANÇOISE LACHAPPELLE ET MONSIEUR JOHN JUDD À LA FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CM-201311264

5.10

Considérant que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule:

"Tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation.

Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci.

Le défaut de participer à cette formation constitue aux fins de l'article 26 un facteur aggravant.

Le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil."

Considérant que madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd ont été élus à des postes de conseiller pour la première fois lors de l'élection du 3 novembre 2013;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec propose une formation aux nouveaux élus les 14 et 15 décembre 2013 qui inclut notamment une partie sur l'éthique et la déontologie en matière municipale répondant aux normes établies par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd désirent participer à cette formation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'inscrire madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd à la formation offerte aux nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser une dépense à cet effet de 930 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'UN BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE L'AMT, AFIN D'Y AMÉNAGER UN PARC CANIN

CM-201311265

5.11

Considérant la résolution CM-201308214 autorisant les représentants de la Ville à négocier un projet d'entente avec l'Agence métropolitaine de transport pour l'aménagement d'un parc à chiens entre les rues Victoria et Prince-Albert à l'est de l'avenue Marien;

Considérant le projet de bail soumis par l'AMT fixant à 2 000 \$ par année la location du terrain situé sur les lots 2 611378 et 2 611 380, et ce, jusqu'à ce que la Ville ou l'AMT résilie le bail.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le bail relatif à un parc à chien entre l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal-Est conditionnellement à ce que l'article 3.1 dudit bail se lise dorénavant comme suit :

« Sous réserve du paragraphe 3.2, le bail débutera le 1^{er} octobre 2013 (« début de la durée ») et se terminera le 30 septembre 2018 (« durée »). » ;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AU PROJET D'INVERSION DU FLUX DE LA CANALISATION 9B DE LA COMPAGNIE PIPELINES ENBRIDGE INC.

CM-201311266

5.12

Considérant que la canalisation 9B de la compagnie Pipelines Enbridge inc. passe par Toronto, longe le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Terrebonne, au nord de Montréal, avant d'aboutir à Montréal-Est;

Considérant que ce projet a pour objet de renverser le flux de la canalisation entre North Westover, en Ontario, et Montréal, afin d'acheminer le pétrole brut de l'Ouest canadien vers les raffineries de l'est du pays, dont la raffinerie Suncor située en partie à Montréal-Est;

Considérant qu'actuellement l'écoulement se fait dans l'autre sens, et que la canalisation transporte du pétrole provenant de la mer du Nord, de l'Afrique occidentale et du Moyen-Orient vers les raffineries ontariennes;

Considérant que ce projet de renversement de la canalisation 9B entraînerait peu de perturbations, dans la mesure où le projet repose sur une canalisation déjà existante;

Considérant qu'Enbridge soutient que l'importation de pétrole brut de l'Ouest canadien serait moins coûteuse que les importations de l'étranger et permettrait un approvisionnement en pétrole plus sécuritaire;

Considérant que la compagnie désire augmenter, par la même occasion, le nombre de barils de pétrole acheminés, permettant ainsi aux raffineries québécoises d'être plus compétitives et de maintenir des emplois liés à l'industrie chimique et à l'industrie pétrochimique du Québec;

Considérant que l'industrie chimique et l'industrie pétrochimique représentent environ 7 500 emplois directs et indirects, dont une grande partie est située dans l'est de Montréal;

Considérant que des représentants syndicaux ainsi que des représentants d'organisations économiques comme les manufacturiers exportateurs, le Conseil du patronat, les chambres de commerce, dont celle de l'est de Montréal, appuient ce projet puisqu'il maintiendrait des emplois dans le secteur pétrochimique au Québec et réduirait la dépendance de la province au pétrole provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord;

Considérant que le Québec a déjà perdu cinq de ses sept raffineries de pétrole au cours des dernières années;

Considérant que la présence d'un réseau de pipelines représente une des principales forces et peut-être créatrice d'opportunités pour la Ville selon le plan stratégique 2013-2015 qu'elle a adopté (résolution CM-201302040);

Considérant que des plans de mesures d'urgence adéquats devront être mis en place pour assurer la sécurité des citoyens autant par l'entreprise Enbridge que par les différents intervenants.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet d'inversion du flux de la canalisation 9B de la compagnie Pipelines Enbridge inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER

CM-201311267

6.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 713-94 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements - afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver.

PROJET DE RÈGLEMENT 713-94 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER

CM-201311268

6.2

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 713-94 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

MODIFICATION AU CONTRAT DE RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT (PROJET DST-2012-56) - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONDUITE

CM-201311269

7.1

Considérant que notre consultant recommande l'installation d'une nouvelle conduite d'égout de 375 mm en remplacement de la conduite de 200 mm de diamètre pour un montant de 139 561 \$ plus taxes;

Considérant que le contrat initial prévoyait le gainage de ladite conduite pour un montant de 156 523 \$ plus taxes;

Considérant que la recommandation du consultant permet une économie de 16 962 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la modification au contrat de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert (projet DST-2012-56) afin de remplacer la conduite d'égout de 200 mm par une nouvelle conduite de 375 mm de diamètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU CONTRAT DE RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT (PROJET DST-2012-56) - RECONSTRUCTION DES FONDATIONS

CM-201311270

7.2

Considérant que les fondations existantes de l'avenue Laganière sont d'environ 300 mm, alors que les forages de l'étude géotechnique indiquent que les fondations en place étaient d'une épaisseur beaucoup plus importante;

Considérant que l'ingénieur concepteur, monsieur Sylvain Carrière de MLC Associés inc., recommande la reconstruction des fondations de l'avenue Laganière, pour un montant estimé à 91 980 \$ taxes incluses, mais ne dépassant pas 100 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la modification au contrat de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert (projet DST-2012-56) afin de reconstruire les fondations de l'avenue Laganière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL POUR LA SAISON 2013-2014

CM-201311271

7.3

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel pour la saison 2013-2014 et que le fait d'être dans le regroupement nous donne un meilleur prix;

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est, le prix est de 61.93 \$ la tonne métrique, incluant le transport, excluant les taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver et d'adhérer à l'entente numéro 882511 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Technologie de dégivrage Cargill pour la saison hivernale 2013-2014 au coût de 61.93 \$ la tonne métrique incluant le transport, mais excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-55 - RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN

CM-201311272

7.4

Considérant que les travaux de réhabilitation de la place Marien (projet DST-2012-55) sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 12 novembre 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Routek Construction inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 25 avril 2012 (résolution CM-201204096).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2013-60 -
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA
CM-201311273 7.5

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 28 octobre 2013;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux les documents suivants:

- Toutes les quittances finales
- La déclaration solennelle
- Le cautionnement d'entretien, s'il y a lieu
- Les attestations de conformité à la CSST

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2013-62 - CONTRAT
2013 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES
CM-201311274 7.6

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 12 novembre 2013;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux les documents suivants:

- Toutes les quittances finales
- La déclaration solennelle
- Cautionnement d'entretien, s'il y a lieu
- Les attestations de conformité à la CSST

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE USÉE, SAISON
2013-2014
CM-201311275 7.7

Considérant qu'un projet de contrat de service pour le transport de la neige usée - saison 2013-2014 a été approuvé à la séance ordinaire du 18 septembre 2013;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'alinéa b. de l'article 11 - *Équipement* dudit projet afin d'en retirer les termes « de la remorque, de la semi-remorque »;

Considérant qu'il y a lieu de retirer l'annexe qui était jointe audit projet, laquelle n'aurait pas dû être jointe au projet présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver les modifications au contrat pour le transport de la neige usée, saison 2013-2014 par le retrait des termes « de la remorque et de la semi-remorque » d'une part et par le retrait de l'annexe A d'autre part;

De ratifier le contrat, tel que modifié, pour le transport de la neige usée, saison 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES
RÉCUPÉRABLES
CM-201311276 7.8

Considérant qu'à la séance ordinaire du 17 juillet 2013, le conseil municipal d'adhérait au regroupement des villes liées afin de procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières secondaires

recupérables et de confier à la Ville de Dollard-des-Ormeaux le mandat de procéder à l'appel d'offres (résolution CM-201307185);

Considérant que le contrat est pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2017 avec deux options de renouvellement;

Considérant que deux entreprises ont déposé une soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Environnement Routier NRJ inc. avec un montant annuel de 67 178,37 \$ pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables à Environnement Routier NRJ inc., pour un montant annuel de 67 178,37 \$, taxes incluses, pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LE PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME)

CM-201311277 7.9

Considérant que les objectifs du Protocole d'entente de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est sont de reconnaître que l'AHMME est le principal mandataire au niveau du hockey mineur et d'associer l'AHMME à la réalisation des objectifs de la Ville au niveau du sport amateur;

Considérant que la mission de l'AHMME est de favoriser le développement du hockey pour les jeunes de novice à junior de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la présente entente est pour une période de 2 ans et 6 mois (afin que l'entente se termine en décembre plutôt qu'en juin);

Considérant que l'entente est renouvelable par la suite pour une période de deux ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association du hockey mineur de Montréal-Est et la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

NOMINATION DE MONSIEUR SERGE BORDELEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "C", GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 28 OCTOBRE 2013

CM-201311278 9.1

Considérant qu'à la suite du transfert d'accréditation de madame Julie Papillon, nous avons procédé à l'affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C", du 4 au 18 octobre 2013,

Considérant que quatre employés permanents ont posé leur candidature sur ce poste;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Serge Bordeleau puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté;

Considérant que monsieur Bordeleau aura droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés à compter du 28 octobre 2013 pour répondre aux exigences normales de la fonction;

Considérant qu'à la suite de cette nomination et du poste laissé vacant, une analyse des besoins de la Direction des travaux publics et des services techniques sera effectuée afin d'assurer la meilleure gestion de cette direction.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Serge Bordeleau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C", groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 28 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NO 71

CM-201311279 9.2

Considérant les avis verbaux et écrits, les lettres d'avertissements datés du 25 octobre 2011, du 20 juin 2012, du 12 juillet 2012, du 27 février 2013, du 27 août 2013, du 19 septembre 2013 et du 22 novembre 2013;

Considérant les précédentes suspensions d'une journée (CM-201110302), de trois journées (CM-201208197), de cinq journées (CM-201303077) et de huit journées (CM-201309241), le tout en relation avec le problème d'absentéisme de l'employé no 71;

Considérant que l'employé no 71 s'est de nouveau absenté le 13 septembre 2013 sans autorisation et sans fournir d'explication valable alors qu'il avait été avisé formellement qu'il devait produire un billet médical;

Considérant que l'employé no 71 est arrivé en retard au travail les 15 et 21 novembre 2013 et que tout manquement est maintenant sanctionné;

Considérant la décision de madame Josée Guy, directrice générale, à l'effet de suspendre 16 jours sans traitement l'employé no 71 en regard du manquement du 13 septembre 2013;

Considérant la décision de madame Josée Guy, directrice générale, d'accorder une dernière chance à l'employé no 71, soit de le suspendre 20 jours sans traitement au lieu de le congédier, et ce, suite aux manquements des 15 et 21 novembre 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la suspension de 16 jours sans traitement déjà imposée à l'employé no 71 et d'entériner également la décision de madame Josée Guy à l'effet de suspendre ledit employé 20 jours sans traitement les 26, 27, 28 et 29 novembre 2013 ainsi que les 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26 et 27 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DEMANDE DE L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UN VOYAGE À OTTAWA LE 30 NOVEMBRE ET LE 1ER DÉCEMBRE 2013

CM-201311280 10.1

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve fera un voyage à Ottawa avec tous les cadets de l'escadron le 30 novembre et le 1er décembre 2013;

Considérant que le prêt de l'autobus de la Ville représenterait des coûts de 1 800 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 400 \$ à l'Escadron 4 de Maisonneuve afin qu'il puisse faire un voyage à Ottawa avec tous les cadets, comme il a été résolu l'an dernier pour un voyage similaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DES RETRAITÉS MÉTALLOS 6887 POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE À JOLIETTE

CM-201311281 10.2

Considérant que le Club des Retraités Métallos 6887 organise une sortie pour fêter l'anniversaire d'existence du Club;

Considérant que le Club des Retraités Métallos 6887 n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus leur a été prêté depuis les trois dernières années.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club des Retraités Métallos 6887 pour leur sortie du 26 avril 2014 à Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR EMPRUNTER LE GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR 10 DIMANCHES PAR ANNÉES POUR DES DÉJEUNERS DE LEVÉE DE FONDS

CM-201311282 10.3

Considérant que le Conseil 2759 de Montréal-Est des Chevaliers de Colomb avait dû déménager de Montréal-Est faute de local;

Considérant que le Conseil 2759 ne pourra plus occuper son local de l'avenue St-Jean-Baptiste à cause du projet de la "Place des citoyens";

Considérant que le Conseil 2759 organise, 10 fois par année, un déjeuner pour la cause des défavorisés;

Considérant qu'ils ont besoin d'un nouvel endroit pour les déjeuners;

Considérant que ceci marquerait le retour du Conseil 2759 à Montréal-Est;

Considérant que la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) n'a aucune objection parce que le gymnase est libre à ces heures, et parce qu'elle endosse la cause.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet 10 fois par année au Conseil 2759 des Chevaliers de Colomb de Montréal-Est;

Demander un rapport de la part du Conseil 2759 sur les causes appuyées par ces levées de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS EN 2013-2014

CM-201311283

10.4

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues pour l'année scolaire 2013-2014, soit pour 5 activités;

Considérant que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la Politique de reconnaissance des organismes;

Considérant que l'autobus est libre pour ces sorties sauf pour la sortie du 2 mai 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au service de garde de l'école Saint-Octave pour ses activités du 5 décembre 2013, et du 6 février, 18 mars et 4 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AFÉAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA PRÉSENTATION DU 36E SALON DES MÉTIERS D'ART, DU 8 AU 10 NOVEMBRE 2013

CM-201311284

10.5

Considérant que l'AFÉAS est un organisme communautaire accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à chaque année à l'événement;

Considérant que la Salon des métiers d'art a eu lieu du 8 au 10 novembre dernier au CRER.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ à l'AFÉAS de Montréal-Est pour leur exposition du 8 au 10 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MAISON DALAUZE

CM-201311285

10.6

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2012-2013, 120 femmes et 52 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, cela permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) SANS FRAIS ADDITIONNELS POUR LES USAGERS DES BAINS LIBRES DE LA PISCINE ROUSSIN POUR LA PÉRIODE DE FERMETURE DU 11 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014

CM-201311286

10.7

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de l'arrondissement RDP/PAT;

Considérant que des travaux sont prévus à la piscine Roussin;

Considérant que la réalisation de ces travaux prévoit la fermeture de la piscine du 11 novembre 2103 au 20 janvier 2014;

Considérant que la piscine du CRER demeure la plus proche et la plus accessible pour ce groupe de citoyens;

Considérant que le règlement de tarification exigerait que l'utilisateur se procure une carte non-résident du CRER au coût de 50 \$ ou débourse 3,50 \$ par baignade;

Considérant que l'utilisateur doit présenter sa carte de membre de Roussin pour laquelle il a déjà payé.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'utilisation de la piscine du CRER aux usagers des bains libres de la piscine Roussin pour la période de fermeture du 11 novembre 2013 au 20 janvier 2014 (à l'exception de la période du 19 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement, la piscine du CRER étant fermée pour entretien), et ce, sans frais additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2013

CM-201311287

10.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le jour du Souvenir a eu lieu le dimanche 10 novembre dernier au Cénotaphe derrière l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une couronne au montant de 75 \$ à la Légion royale canadienne pour la cérémonie qui s'est déroulée le 10 novembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE COUVERTURES ET DE SACS SPORT À L'EFFIGIE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

CM-201311288

10.9

Considérant que nous avons encore une trentaine de couvertures portant le logo du 100^e, de même qu'environ 170 sacs sport;

Considérant la désuétude du logo.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De distribuer cent soixante-dix sacs sport, aussi équitablement que possible, entre la Maison Dalauze et l'Église Action Secours Vie d'Espoir,

De donner à la Maison du Père trente couvertures;

De mandater madame Francine McKenna, Chef de la division des communications et services à la communauté pour distribuer à ces organismes lesdits sacs et couvertures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR QUE LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE PUISSENT SUIVRE, À NOUVEAU CETTE ANNÉE, DES COURS DE NATATION

CM-201311289

10.10

Considérant que ces cours de natation donneraient la chance aux enfants d'apprendre à nager dès l'âge de 5 ans;

Considérant que la Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) serait prête à offrir les services de deux moniteurs qui donneraient des cours de natation aux deux classes de maternelle de l'école Saint-Octave;

Considérant que le coût de ces cours serait de 459.90 \$ pour une session de 10 semaines (du 28 février au 6 juin 2014).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'offrir une session de 10 semaines de cours de natation pour les deux classes de maternelle de l'école Saint-Octave par l'entremise la SRLPAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR ASSISTER AU TOURNOI DE HOCKEY BANTAM A À ST-FÉLICIEN DU 24 AU 26 JANVIER 2014

CM-201311290

10.11

Considérant que l'Association du hockey mineur de Montréal-Est demande l'autobus pour un tournoi de l'équipe Bantam A qui se déroulera les 24,25 et 26 janvier 2014;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la demande permettrait à l'équipe de hockey Bantam A d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à ce tournoi de hockey;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, tel que prévu par la Politique de l'autobus.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'AHMME afin de permettre à l'équipe Bantam A de participer au tournoi à St-Félicien les 24, 15 et 26 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201311291

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
